



Commune de  
Puéchabon (34)

## PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

| Prescription | Arrêt       | Publication      | Approbation     |
|--------------|-------------|------------------|-----------------|
| 26 mai 2016  | 27 mai 2019 | 21 novembre 2019 | 25 février 2020 |

approbation

## 2 - PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

débatu le 8 mai 2018



# I. PRÉAMBULE

Document central du Plan Local d'Urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) exprime et motive les ambitions de la politique communale pour les années à venir. Il permet à la commune d'exposer les grands axes de sa politique pour les 10 à 15 années à venir.

## [ A Puechabon, le projet de PLU vise un horizon 2035.

C'est un engagement pour le devenir du territoire communal. Aussi, conformément à l'article R.123-3 du Code de l'Urbanisme, le PADD veille à respecter les principes des articles L.101-1 et L.101-2.

### □ LES ARTICLES L.101-1 ET L.101-2 DU CODE DE L'URBANISME RÉGISSENT SON ÉLABORATION

#### ■ Article L.101-1

*«Le territoire français est le patrimoine commun de la nation.*

*Les collectivités publiques en sont les gestionnaires et les garantes dans le cadre de leurs compétences.*

*En vue de la réalisation des objectifs définis à l'article L.101-2, elles harmonisent leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace dans le respect réciproque de leur autonomie.»*

#### ■ Article L.101-2

*«Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :*

*1° L'équilibre entre :*

*a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;*

*b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;*

*c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;*

*d) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;*

*e) Les besoins en matière de mobilité ;*

*2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;*

*3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;*

*4° La sécurité et la salubrité publiques ;*

*5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;*

*6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;*

*7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.»*

### □ LE CONTENU DU PADD EST DÉFINI PAR L'ARTICLE L.151-15

*«Le projet d'aménagement et de développement durables définit :*

*1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;*

*2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.*

*Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.*

*Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.»*

Autant que possible, les orientations du PADD sont ensuite cartographiées pour les territorialiser.

## II. PARTI GÉNÉRAL D'AMÉNAGEMENT

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) exprime les besoins de la commune en matière de développement urbain. Il préserve les spécificités urbaines et naturelles de Puechabon et sa physionomie de village rural. Les principes d'urbanisation et d'aménagement veillent au respect de l'économie générale de l'espace et à la diversité d'usage des sols.

**[ Le PADD de Puechabon se décline ainsi en 4 axes :**

**[ axe 1. VALORISER LES RICHESSES ENVIRONNEMENTALES ET PATRIMONIALES DES PAYSAGES DE LA COMMUNE**

**[ axe 2. INTENSIFIER LES LIEUX DE VIE ET LES LIENS DANS LE VILLAGE**

**[ axe 3. DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ AU SEIN DE LA COMMUNE**

**[ axe 4. INNOVER DANS LES RÉPONSES AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

---

### III. LES GRANDES ORIEN- TATIONS DU PADD

---

---

## axe.1. VALORISER LES RICHESSES ENVIRONNEMENTALES, PATRIMONIALES ET AGRICOLES DES PAYSAGES DE LA COMMUNE

---

[ La commune de Puechabon présente des paysages très marqués et porteurs d'une identité profondément rurale dans lesquels se croisent : des espaces naturels très sensibles, un patrimoine riche hérité notamment des activités paysannes et des installations historiques de l'homme, d'une agriculture dynamique.

[ Cependant cette identité est fragilisée par les dynamiques récentes de mitage et de développement urbain concomitant à un abandon progressif de certaines terres ou pratiques agricoles : paysages fractionnés, terres cultivées morcelées, bâti plus entretenu, dysfonctionnement des continuités écologiques... en sont autant de conséquences qui viennent bousculer le maintien et la visibilité des caractéristiques de la ruralité propre à Puechabon.

[ Ainsi, l'attention portée au paysage permettra de prendre la mesure de l'interdépendance entre biodiversité, patrimoine et agriculture et de mettre en cohérence les actions en faveur de leur maintien et de leur valorisation.

### 1.1. STOPPER L'ÉTALEMENT ET PRÉSERVER LE CADRE PAYSAGER DU VILLAGE

---

L'installation et le développement du village de Puechabon a été dictée par la topographie du site : implanté sur une butte et de manière compacte, le village ancien a préservé au maximum les terres agricoles. A partir de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup>, cette logique n'a plus été une priorité et le village s'est étalé, au coup par coup. Au travers du projet porté par le PLU, il s'agit de retrouver une cohérence au développement du village et de retrouver un dialogue avec l'environnement pour valoriser le cadre paysager exceptionnel de la commune.

#### □ ATTENDUS DU PLU

- > Définir les contours de l'enveloppe bâtie à partir des limites naturelles (basculement du relief, boisements)
- > Réduire la consommation d'espace agricole et naturel d'au moins : favoriser l'utilisation de l'enveloppe déjà bâtie et se fixer un objectif chiffré de réduction de consommation des espaces agricoles et naturels de 50% par rapport aux 4,5 ha consommés ces 10 dernières années
- > Encourager et participer à la requalification du centre ancien
- > Préserver les espaces ouverts et les écrans boisés sur les pourtours de la circulade et du village
- > Mettre en valeur la silhouette de la circulade
- > Valoriser les points de vue remarquables au sein du village
- > S'appuyer sur la trame verte et bleue pour gérer l'eau et maintenir la biodiversité au sein des espaces bâtis

### 1.2. DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER LES ACTIONS PERMETTANT DE PRÉSERVER ET VALORISER LES ÉLÉMENTS REMARQUABLES DU PAYSAGE

---

Le patrimoine naturel et bâti de la commune est diversifié et à valoriser : les héritages agricoles, hydrauliques, religieux, industriels... complètent un village ancien typique en circulade. De plus, certains participent à la richesse environnementale du territoire, constituant

des habitats privilégiés pour la faune locale (murets, lavognes, ...).

Ces éléments prennent tout leur sens dans une vision plus globale en terme d'histoire et de patrimoine et dans la dynamique du Grand Site de France Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault classé au titre de la loi du 2 mai 1930 sur «la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque». Le projet communal s'inscrit dans cette perspective d'une valorisation dynamique de ses richesses patrimoniales.

#### **ATTENDUS DU PLU**

- > Inscrire le village et la circulade dans la politique de valorisation des villages patrimoniaux du Grand Site
- > Encourager la réhabilitation des ensembles bâtis patrimoniaux (hameaux, Bergerie Neuve et chapelle St Sylvestre) intégrant les enjeux de biodiversité
- > Valoriser le patrimoine et l'histoire de l'eau (moulins, lavoir, fontaines, ponts, mares et lavognes...) et des métiers anciens racontant le paysage
- > Préserver le patrimoine vernaculaire : lavognes, mazets, restanques et murets de pierres sèches
- > Valoriser les points de vue sur le grand paysage
- > Préserver le caractère naturel et sauvage des gorges de l'Hérault dans la gestion de la fréquentation touristique et de loisirs
- > Développer des parcours de loisirs et touristiques en lien avec ces éléments remarquables

### 1.3. FAVORISER LE MAINTIEN DES PAYSAGES INTÉRESSANT POUR LA BIODIVERSITÉ ET L'AGRICULTURE

---

Les enjeux environnementaux se traduisent par la présence de zonages et d'inventaires nombreux qui couvrent l'intégralité du territoire communal : Natura 2000, zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 et 2, réserve de biosphère, plans nationaux d'actions, zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO)... Ils se superposent et témoignent d'une sensibilité environnementale généralisée. Ce sont des éléments à positiver dans une perspective de projet qui doit limiter l'érosion de la biodiversité sur l'ensemble de la commune.

Ils rejoignent les enjeux de gestion des paysages par l'agriculture : celle-ci est garante de l'entretien et de la diversification des habitats, en plus d'être un vecteur économique indispensable au territoire.

#### **ATTENDUS DU PLU**

- > Maintenir et diversifier les cultures dans la plaine et dans les espaces de vallons, propices en terme de ressource en eau et de qualités agronomiques
- > Limiter l'urbanisation des parcelles irriguées ou irrigables de toute urbanisation ainsi que les secteurs à bon potentiel agronomique
- > Développer des parcours pastoraux sur le plateau boisé afin de maintenir et développer les espaces ouverts
- > Encourager la culture vivrière et les jardins dans la combe traversant le village
- > Préserver la trame bleue : préserver les cours d'eau et leurs abords ainsi que les zones humides et encourager une gestion raisonnée des ripisylves
- > Maintenir les corridors écologiques



---

## axe.2. INTENSIFIER LES LIEUX DE VIE ET LES LIENS DANS LE VILLAGE

---

**[ Le village de Puechabon, comme de nombreux autres, a perdu, à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle, une grande partie de sa population : entre 1850 et 1970, le village est passé de 900 à 200 habitants, dû à un exode rural massif vers les villes. La période suivante a, au contraire, permis de gagner de la population : Puechabon compte aujourd'hui environ 480 habitants.**

**[ Cette dynamique démographique a été accompagnée de grands bouleversements dans les modes de vie : l'accession à la maison individuelle a fait se développer de nouveaux quartiers en extension des centres anciens désertés ; le développement de la voiture a favorisé un éclatement des lieux de vie et l'exode rural la fermeture de petits commerces au profit de la polarisation des villes... Ainsi, la vie de village a subi une perte de vitesse au risque de devenir «village dortoir».**

**[ Mais le cœur du village reste un lieu emblématique refermant les espaces et les équipements publics principaux et complémentaires des autres quartiers. Le projet de la commune cherche donc à valoriser les éléments fédérateurs de ce centre et à retisser des liens avec les autres parties du village qui peuvent sembler éclatées et en manque d'harmonie.**

### 2.1. MAÎTRISER ET PRIVILÉGIER UNE CROISSANCE DANS L'ENVELOPPE BÂTIE

---

Au travers de son PLU, la commune souhaite dans un premier temps enrayer l'étalement de ses espaces habités et trouver un équilibre entre le développement et l'équipement du territoire. En effet, la croissance rapide de la commune a posé un certain nombre de problématiques en termes de réseaux et de déplacements et de nouveaux modes d'urbanisation sont à mettre en œuvre.

Pour se faire, elle s'appuie sur la maîtrise de sa croissance démographique et la mise en œuvre d'une urbanisation plus compacte.

#### ATTENDUS DU PLU

- > Prioriser le développement urbain dans l'enveloppe bâtie existante : urbanisation des dents creuses et des densifiables et aucune extension
- > Améliorer la densité des espaces bâtis, notamment en organisant les liaisons et la structuration urbaine
- > Garantir un taux de croissance autour de 1,5% permettant une dynamisation de la commune tout en favorisant l'intégration de nouveaux habitants
- > Poursuivre la mise à niveau des réseaux existants en termes de capacité et d'efficacité, en adéquation avec la croissance

### 2.2. RENFORCER LE CŒUR DU VILLAGE COMME LIEU DE VIE DYNAMIQUE ET INTERGÉNÉRATIONNEL

---

Le cœur du village s'organise aujourd'hui autour des espaces et équipements publics de la commune. Si ceux-ci répondent aux besoins actuels de la population, la vision prospective de la commune permet d'anticiper des évolutions qualitatives de cet espace.

En effet, différentes opportunités s'offrent à la commune pour repenser son centre : de nouveaux logements sur l'actuel terrain de foot, une traversée pacifiée et un gain de population permettent d'envisager une redynamisation du cœur de village à accompagner.

## □ ATTENDUS DU PLU

- > Affirmer le cœur actif du village en y privilégiant les installations de lieux ouverts au public (équipements, commerces, lieux de rencontre, ...)
- > Mettre en cohérence, en terme de traitement, ses aménagements, notamment par rapport à l'aménagement de la traversée
- > Prolonger le centre par la réalisation du projet chemin du Bois en y privilégiant mixité sociale et fonctionnelle

## 2.3. RENFORCER LES IDENTITÉS DE CHAQUE QUARTIER

Le village de Puechabon dispose de formes urbaines caractéristiques et d'éléments paysagers forts qui participent aux qualités de chaque «quartier». L'urbanisme récent, au coup par coup et relativement standardisé, n'a pas permis de les valoriser. De plus, les cadres législatifs et les enjeux actuels encouragent à renouveler les formes urbaines dans un objectif de limiter la consommation de l'espace.

Il s'agit donc, au travers de ce projet de PLU d'identifier finement ces éléments remarquables afin de guider les évolutions futures et de restructurer par l'espace et les usages de réels lieux de vie.

## □ ATTENDUS DU PLU

- > Développer des formes urbaines innovantes propres aux qualités de chaque «quartier»
- > Identifier et valoriser les éléments de repère et d'identité de chaque quartier : éléments paysagers et patrimoniaux remarquables
- > Valoriser les espaces de rencontre existants et les compléter dans des lieux stratégiques

## 2.4. ENGAGER UNE REFORTE DU STATIONNEMENT ET DES DÉPLACEMENTS POUR UNE PRATIQUE APAISÉE DU VILLAGE

Dans les quartiers récents, la voiture a guidé la plupart des aménagements et le piéton ne trouve pas forcément sa place dans le village soit parce qu'il n'y est pas sécurisé, soit parce que les parcours sont trop longs. La traversée du village, très circulée (y compris par des camions), accentue cette problématique.

Dans le centre ancien, la problématique inverse se pose : si le piéton y est confortable, l'accès en voiture et le stationnement y sont très problématiques, limitant l'attractivité résidentiel de ce quartier.

Le PLU est donc l'occasion de réinterroger le fonctionnement global des circulations et du stationnement et ce, en prenant en compte tous les «publics» du village : habitants, agriculteurs, randonneurs, visiteurs, touristes...

## □ ATTENDUS DU PLU

- > Requalifier la traversée du village en particulier pour sécuriser les piétons et favoriser les parcours de part et d'autre
- > Créer une nouvelle sortie du village pour les automobilistes
- > Valoriser les parcours existants en particulier le Coucourel comme lien transversal au village
- > Développer de nouveaux cheminements entre les différents quartiers et les connecter aux cheminements piétons principaux et à la circulade



---

## axe.3. DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ AU SEIN DE LA COMMUNE

---

**[ Tout comme la population de Puechabon a largement été renouvelée au XX<sup>ème</sup> siècle, l'économie du territoire s'est transformée et continue son évolution: si certaines activités ont totalement disparu avec l'exode rural et le développement industriel (pastoralisme, commerces, charbonnières, taille de pierre...), l'agriculture s'est maintenue en se spécialisant dans la viticulture et de nouvelles activités s'installent sur le territoire.**

**[ En effet, petites entreprises, entrepreneurs et artistes composent aujourd'hui les nouveaux «actifs» de ce territoire rural. Attractive par son cadre de vie, par son appartenance à un territoire touristique et par la proximité aux pôles et à la métropole de Montpellier, la commune souhaite donc redynamiser son économie : il s'agit de profiter de ses atouts pour développer de l'emploi sur place indispensable pour maintenir un village et un territoire vivant.**

### 3.1. ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE AU SEIN DE LA COMMUNE

---

Sur Puechabon, comme de nombreuses communes rurales à proximité d'importantes agglomération, une fragilisation de l'agriculture est en cours. Cependant, la commune présente des leviers intéressants pour favoriser une agriculture locale : secteurs à très forte densité de bons sols, demande locale et touristique de produits de qualité, labels, politiques extra-communales, recherche de foncier par des porteurs de projet.

Il s'agit donc ici de mettre en place les conditions d'une préservation des terres agricoles et une vision cohérente du développement d'une agriculture locale au service du territoire, notamment en termes d'entretien des paysages, de vocation des bâtis «à l'écart» du village et d'adéquation des ressources aux besoins.

#### ATTENDUS DU PLU

- > Maintenir les exploitations agricoles et leurs lieux de vente au sein du village participant à la vie et à l'identité du territoire
- > Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs et organiser leurs exploitations dans des lieux stratégiques : peu impactant en termes de paysage mais accessibles, à proximité du village et des ressources (espaces agricoles, eau, qualité des sols)
- > Favoriser des liens entre les activités agricoles et le village (circuits courts, communication, signalétique...)

### 3.2. FAVORISER UN ACCUEIL TOURISTIQUE ET DES VISITEURS EN LIEN AVEC

#### LES «PRODUITS» DE LA COMMUNE

A la croisée de sites touristiques majeurs tels que le Pont du Diable, St-Guilhem-le-Désert, le Pic Saint-Loup ou encore le Cirque de Navacelle, Puechabon se trouve sur un itinéraire largement emprunté par les touristes. Le renouvellement récent du label Grand Site de France et l'extension de son périmètre contribuent à placer la commune au centre d'une dynamique de développement d'un tourisme durable.

La commune souhaite se saisir de cette dynamique pour valoriser les richesses de son territoire en développant l'accueil et la promotion des activités sur la commune.

#### **ATTENDUS DU PLU**

- > Inscrire le village et les actions de développement touristique en lien avec les lieux emblématiques du Grand Site (Maison de Site, Gorges de l'Hérault, Pic Saint Loup...)
- > Créer un itinéraire privilégié reliant les lieux d'activités de la commune notamment ceux des ensembles patrimoniaux (village, hameaux, Bergerie Neuve)
- > Rendre visible les activités de loisirs, d'art, d'artisanat et d'hébergement sur la commune
- > Accompagner la mise en lien des lieux de vente et de restauration avec les producteurs, artistes et artisans locaux

### 3.3. ENCOURAGER L'INSTALLATION D'ACTIVITÉS SUR LE VILLAGE

---

Dans le centre ancien, les vitrines et les ateliers ont été nombreux et ont peu à peu fermés, se transformant en logement. Cependant, la commune, consciente de l'intérêt pour les activités d'être «pignon sur rue», souhaite favoriser l'accueil d'associations, d'artistes, d'artisans et de commerçants dans les rez-de-chaussées du village.

#### **ATTENDUS DU PLU**

- > Encourager la création de locaux d'activités au coeur du village, notamment en lien avec le télétravail
- > Accompagner le déploiement de la fibre sur le village



---

## axe.4. INNOVER DANS LES RÉPONSES AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

---

**[ Les enjeux globaux du développement durable s'axent sur les piliers de l'environnement, de l'économie et du social qui invitent à une transition dans les modes de production énergétique, les modes d'habiter et de travailler.**

**[ La commune de Puechabon souhaite inscrire ces enjeux dans les spécificités de son territoire et s'engager dans des actions innovantes et pertinentes.**

### 4.1. DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENT ADAPTÉE AUX MOYENS DES POPULATIONS ET ATTENTIVE AU VIVRE ENSEMBLE

---

La production récente de logements, dominée par la maison individuelle en accession sur de grandes parcelles, montre ses limites : elle ne répond pas aux besoins et moyens d'une partie de la population, encourage le «chacun chez soi» et est consommatrice d'espace.

Sans remettre en question ce modèle existant sur le village, la commune souhaite diversifier son offre de logements et favoriser la création ou la requalification de logements plus en lien avec leur environnement social.

#### ATTENDUS DU PLU

- > Développer les logements locatifs et sociaux
- > Permettre l'habitat participatif
- > Favoriser des espaces privés en dialogue et en complémentarité avec les espaces publics et collectifs
- > Aller vers des logements plus compacts, moins énergivores et consommateurs d'espace

### 4.2. ACCOMPAGNER UNE RÉHABILITATION CONTEMPORAINE DU VILLAGE ET DES BÂTIMENTS ANCIENS

---

L'enjeu de préservation du patrimoine est important pour une commune comme Puechabon mais il ne peut trouver de réponse sans sa valorisation par son usage. La circulade ou les hameaux en sont un exemple et l'engouement récent pour les «vielles pierres» qui s'est traduit par leur réinvestissement montrent l'opportunité de «sauver» ce patrimoine.

Il s'agit donc au travers du PLU de permettre le réinvestissement de ce patrimoine, sans le figer, pour être en cohérence avec les enjeux sociétaux.

#### ATTENDUS DU PLU

- > Favoriser des transformations de l'existant allant vers une meilleure adéquation aux besoins de confort (économie d'énergie, ouvertures, espaces extérieurs, etc...)

- > Garantir une cohérence architecturale d'ensemble tout en laissant une place à l'innovation et à des moyens différenciés

### 4.3. FAVORISER LES PRATIQUES, LES CONSTRUCTIONS ET LES AMÉNAGEMENTS DURABLES

---

Pour répondre aux enjeux du développement durable, les initiatives en faveur de constructions et d'aménagements avec une faible empreinte écologique voire un impact positif sur l'environnement sont à encourager dans le PLU.

Le territoire, de par ses enjeux paysagers, environnementaux et patrimoniaux, ne se prête pas à un développement de l'éolien. Cependant, le développement d'autres énergies sera favorisé.

Le PLU soutiendra et encadrera ces actions par un règlement adapté, dans le respect des caractéristiques du village ancien et du paysage.

#### ATTENDUS DU PLU

- > Encourager l'architecture bio-climatique et l'éco-construction
- > Encourager la plantation de végétaux endogènes
- > Limiter l'imperméabilisation autant que possible dans les aménagements publics comme privés
- > Accompagner le développement des énergies renouvelables, en particulier photovoltaïque, dans les constructions et à plus grande échelle

### 4.4. DÉVELOPPER DES SERVICES MUTUALISÉS AU SEIN DE LA COMMUNE

---

La mutualisation est une réponse aux manques de moyens et à l'isolement d'habitants ou travailleurs, mais aussi à une recherche de liens sociaux et de partage. La commune, soucieuse de l'accessibilité aux services publics et volontaire pour développer le télétravail et l'entrepreneuriat sur son territoire souhaite accompagner des démarches innovantes de mutualisation.

#### ATTENDUS DU PLU

- > Permettre l'accès aux services numériques
- > Créer des lieux mutualisés (équipement, espaces de travail...)
- > Faciliter des lieux à vocation multiples

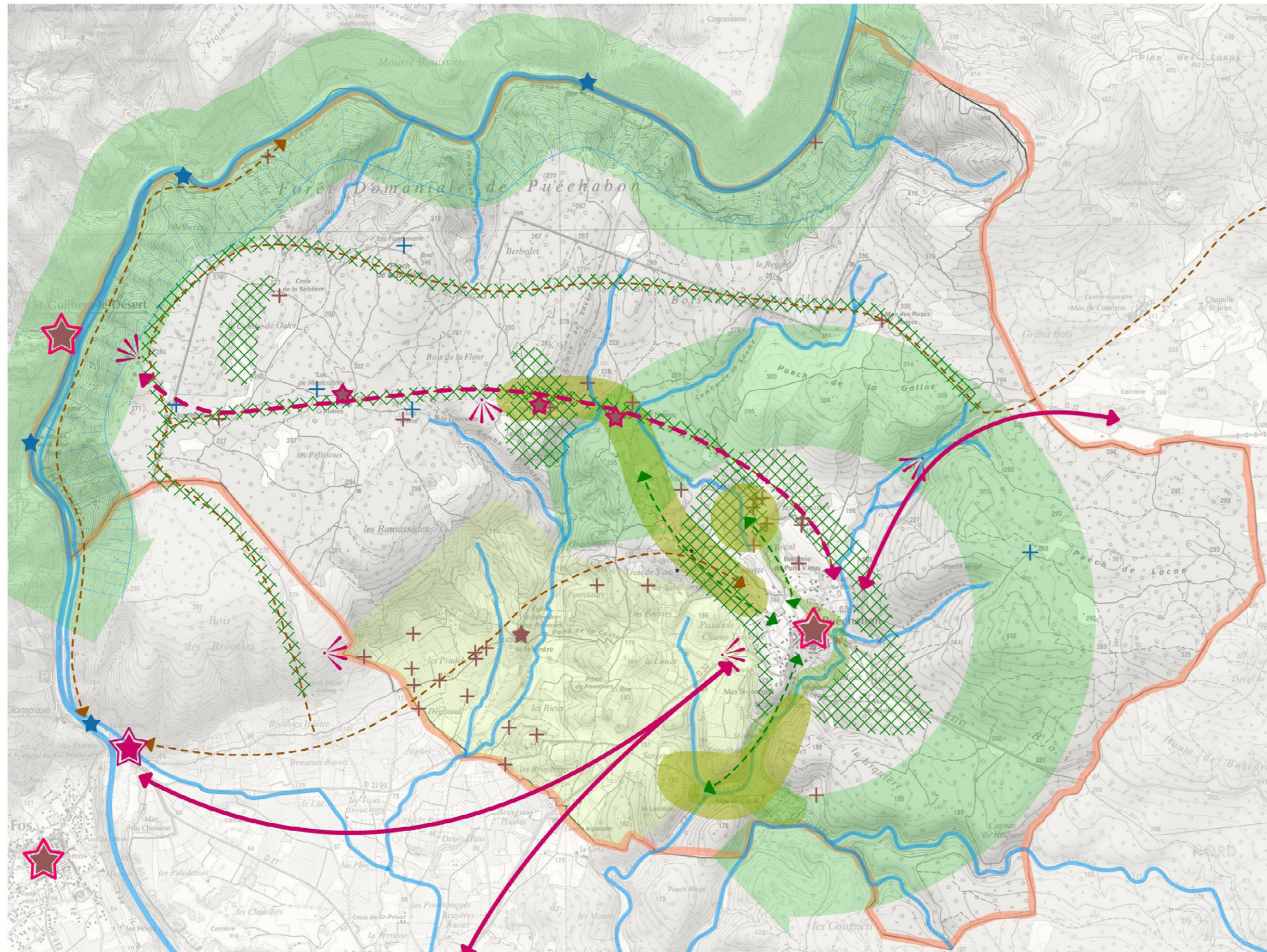
### 4.5. MENER CES ACTIONS EN ADÉQUATION ET EN COMPLÉMENTARITÉ AUX POLITIQUES INTERCOMMUNALES

---

Appartenant aux territoires intercommunaux de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, du Pays Cœur d'Hérault et du Grand Site de France, la commune de Puechabon souhaite développer la coopération et mener des projets en adéquation et en complémentarité de ceux portés à ces échelles.







# 01. PADD À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE



axe 1 : VALORISER LES RICHESSES ENVIRONNEMENTALES, PATRIMONIALES ET AGRICOLES DES PAYSAGES DE MA COMMUNE

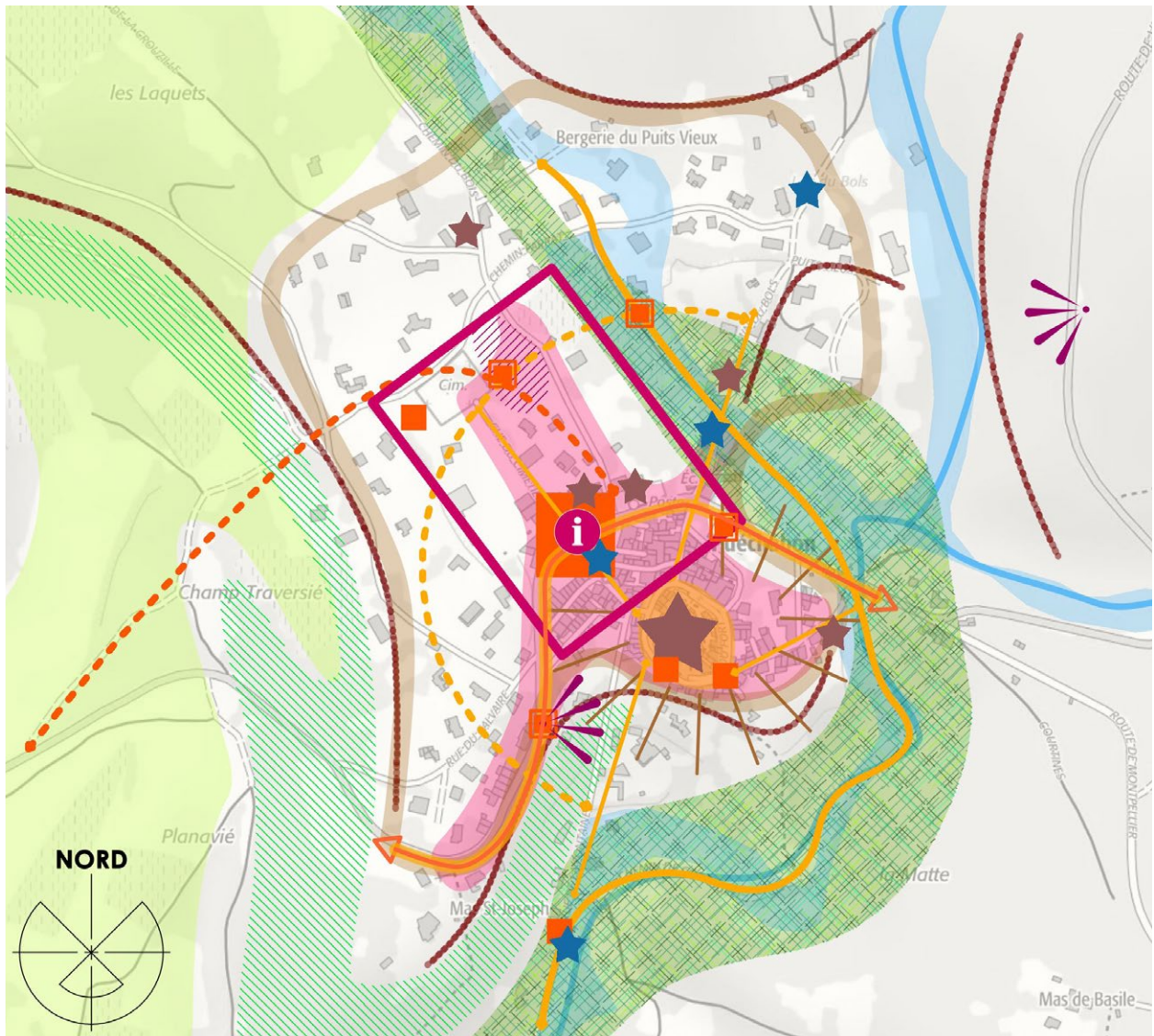
-  Inscrire le village et la circulade dans la politique de valorisation des villages patrimoniaux du Grand Site
-  Encourager la réhabilitation des ensembles bâtis patrimoniaux intégrant les enjeux de biodiversité
-  Valoriser le patrimoine et l'histoire de l'eau et des métiers anciens racontant le paysage
-  Préserver le patrimoine vernaculaire
-  Valoriser les points de vue sur le grand paysage
-  Préserver le caractère naturel et sauvage des gorges de l'Hérault
-  Développer des parcours de loisirs et touristiques en lien avec ces éléments remarquables
-  Maintenir et diversifier les cultures dans la plaine
-  Développer des parcours pastoraux
-  Encourager la culture vivrière et les jardins dans la combe traversant le village
-  Préserver la trame bleue
-  Maintenir les corridors écologiques

axe 3 : DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ AU SEIN DE LA COMMUNE

-  Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs et l'organisation de leurs exploitations dans des lieux stratégiques
-  Favoriser des liens entre les activités agricoles et le village
-  Inscrire le village et les actions de développement touristique en lien avec les lieux emblématiques du Grand Site
-  Créer un itinéraire privilégié reliant les lieux d'activités de la commune



## 02. PADD À L'ÉCHELLE DU VILLAGE



axe 1 : VALORISER LES RICHESSES ENVIRONNEMENTALES, PATRIMONIALES ET AGRICOLES DES PAYSAGES DE LA COMMUNE

Définir les contours de l'enveloppe bâtie à partir des limites naturelles préservées : basculement du relief et boisements

Préserver la silhouette de la circulade et les espaces ouverts qui constituent ses pourtours

Valoriser les points de vue remarquables au sein du village

S'appuyer sur la trame verte et bleue pour gérer l'eau

Encourager la culture vivrière et les jardins dans la combe traversant le village

Valoriser le patrimoine et l'histoire de l'eau et des métiers anciens racontant le paysage et préserver le patrimoine vernaculaire

axe 2 : INTENSIFIER LES LIEUX DE VIE ET LES LIENS DANS LE VILLAGE

Prioriser le développement urbain dans l'enveloppe bâtie existante

Affirmer le coeur actif du village : installation de lieux ouverts au public et mise en cohérence des aménagements

Prolonger le centre par la réalisation du projet chemin du Bois en y privilégiant mixité sociale et fonctionnelle

Valoriser les espaces de rencontre existants et les compléter dans des lieux stratégiques

Requalifier la traversée du village

Créer une nouvelle sortie du village pour les automobilistes

Valoriser les parcours existants en particulier le Coucourel

Développer de nouveaux cheminements et les connecter aux cheminements piétons principaux et à la circulade

axe 3 : DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ AU SEIN DE LA COMMUNE

Encourager la création de locaux d'activités au coeur du village, notamment en lien avec le télétravail

Rendre visible les activités d'art, d'artisanat et d'hébergement sur la commune